

**COMPTE RENDU
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 27 novembre 2020

Sous la présidence de M. **WALTER** Dany, Maire

Présents : Mmes **BUMB** Laure, **CHENE** Sylvie, **GUTHMULLER** Marina, **RUCH** Véronique,
MM. **BAUER** Jean-Marc, **HEBTING** Jean, **HERRMANN** Pierre, **LOGEL** Rémy,
NEY Aymeric, **REMPP** Jacques, **SCHULER** Albert, **STEPHAN** Daniel,
WALTHER Jean-Claude, **WALTER** Dany.

Absent avec excuse : Mme **JAEGER** Mélanie.

Le Maire demande aux membres du Conseil Municipal d'ajouter un point à l'ordre du jour, à savoir :
- Peinture intérieure de l'Eglise.

Le Conseil Municipal n'y voyant aucune objection ledit point est ajouté à l'ordre du jour à l'unanimité.

1. Désignation du secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal désigne à l'unanimité Mme **CHENE** Sylvie comme secrétaire de séance.

2. Approbation du compte rendu de la séance précédente.

Aucune observation n'ayant été formulée, le rapport de la dernière séance du Conseil Municipal en date du 18 septembre 2020 est adopté à l'unanimité.

3. Modification de la redevance de la convention de passage de canalisation relative au raccordement du réservoir Lampertsloch-Marienbronn.

Le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la réunion avec le SDEA, en date du 21/10/2020, il convient de modifier la redevance de la convention de passage de canalisation relative au raccordement du réservoir Lampertsloch-Marienbronn.

Il précise que la conduite permet une interconnexion entre le réservoir de Lampertsloch et la station de traitement de Marienbronn.

Cette conduite a été posée dans un chemin d'exploitation dans l'emprise de la forêt communale de Lampertsloch.

Il rajoute qu'une ligne de fibre optique souterraine a été posée dans une gaine parallèlement à la conduite d'eau potable pour assurer la communication et le transfert d'information entre les deux ouvrages d'eau potable.

Par délibération en date du 25/06/2020, la commune de Lampertsloch avait fixé le prix de la redevance à 6 € le ml, soit une redevance annuelle de 9 000 € pour 1 500 ml.

La répercussion de cette redevance engendrerait une augmentation du prix de l'eau.

Reçu le 15 décembre
2020.

Or, la commune de Lampertsloch ne souhaite pas impacter le budget et les tarifs du périmètre de Lobsann.

Le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité pour :

- Décide de revoir la redevance à la baisse de 6 000 €/km (9 000 € pour 1.5 km) à 30 €/km en relation avec le montant plafond fixé dans l'article R2333-121 du code général des collectivités territoriales pour les réseaux de distribution d'eau et d'assainissement et exposé par le SDEA.
- Décide de faire établir une nouvelle convention en fixant le prix de la redevance à 30 €/km, soit une redevance annuelle de 45 € pour 1.5 km.
- Charge les services du SDEA pour l'établissement et la mise en place de la convention.
- Précise que les frais de rédaction de la convention établie par le SDEA seront à la charge du concessionnaire, soit le SDEA.
- Précise que la présente délibération annule et remplace la délibération du 25/06/2020 relative à ce sujet.
- Charge et autorise le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires et notamment à signer la convention et tous les documents relatifs au dossier.

4. Contrat
d'épandage +
achat de saleuse.

Transmis à la Sous-
Préfecture de Haguenau -
Wissembourg
Reçu le 15 décembre
2020.

Le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de prévoir un contrat de épandage pour la Commune.

Il présente les devis des entreprises suivantes : Exploitation agricole RUCH Sébastien de Lampertsloch, Ets WALTER Jean de Lobsann et Ets AMMANN de Griesbach.

Le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité pour (Mme RUCH Véronique étant sortie au moment du vote) :

- Décide de retenir l'Exploitation agricole RUCH Sébastien de Lampertsloch pour effectuer le service de épandage, dans les rues de la Commune, avec un tracteur agricole, au tarif de 35 € HT/heure, soit 42 € TTC/heure (selon son devis) pour l'hiver 2020/2021.
- Précise que le sel de épandage, la lame à neige et la saleuse sont fournis par la Commune.
- Précise qu'un épandeur à sel a été acheté auprès de l'Ets NIESS de Hoffen pour un montant de 2 880 € TTC pour le salage.
- Charge et autorise le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires et notamment à signer le contrat et tous documents y afférents.

5. Elagage des arbres.

Transmis à la Sous-Préfecture de Haguenau - Wissembourg
Reçu le 15 décembre 2020.

Le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de prévoir divers travaux d'élagage.

Il présente les devis des entreprises suivantes : Ets SCHEIDT Clément de Schoenenbourg et l'Auto-entrepreneur Les Services de la Maison au Jardin de Hunspach.

Le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité pour :

- Décide de retenir l'Auto-entrepreneur Les Services de la Maison au Jardin de Hunspach pour effectuer divers travaux d'élagage pour un montant de 1 500 € TTC (selon son devis).
- Charge et autorise le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires et notamment à signer tous documents y afférents.

6. Demande de réduction sur location salle des fêtes.

Transmis à la Sous-Préfecture de Haguenau - Wissembourg
Reçu le 15 décembre 2020.

Le Maire informe le Conseil Municipal des demandes de réduction pour la location de la salle des fêtes (suite au confinement lié au COVID) sollicitées par le Club de gymnastique et l'association les Couleurs de la Vie.

Le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité pour :

- Décide d'exonérer (en raison du confinement lié au COVID), le Club de gymnastique et l'association les Couleurs de la Vie du paiement de la location de la salle des fêtes au prorata des mois de non utilisation.
- Précise que le montant sera déduit sur la redevance 2021.
- Charge et autorise le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires et notamment à signer tous documents y afférents.

7. Location terrain pour emplacement vélocross.

Transmis à la Sous-Préfecture de Haguenau - Wissembourg
Reçu le 15 décembre 2020.

Le Maire informe le Conseil Municipal que le terrain (appartenant à la Commune) situé section 08 parcelle 88 lieu-dit Schmalzrodberg pourrait être mis à disposition pour le projet de vélo-cross soumis par M. HERRMANN Nathan.

Le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité pour :

- Décide de mettre à disposition, le terrain (appartenant à la Commune) situé section 08 parcelle 88 lieu-dit Schmalzrodberg d'une superficie d'environ 26.39 ares, à titre gratuit, pour une durée d'un an, renouvelable sur demande express, pour en faire un terrain de vélo-cross.
- Précise qu'une convention de mise à disposition sera établie entre la Commune et un responsable du projet de terrain de vélo-cross.
- Charge et autorise le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires et notamment à signer la convention et tous les documents relatifs au dossier.

8. Fixation loyer
grand logement
02 rue de l'Ecole.

Transmis à la Sous-
Préfecture de Haguenau -
Wissembourg
Reçu le 15 décembre
2020.

Le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de réviser le loyer du logement conventionné (grand logement d'une surface de 104.26 m²) situé au 02 rue de l'Ecole, et ce, suite au départ des locataires précédents et à l'aménagement de nouveaux locataires.

Le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité pour :

- Décide de réviser le loyer du logement conventionné (grand logement d'une surface de 104.26 m²) situé au 02 rue de l'Ecole, en fixant le montant du loyer, à 520 € par mois (hors charges) et 80 € par mois d'acompte sur charges (frais de chauffage).
- Précise qu'un bail de logement conventionné sera établi avec les nouveaux locataires.
- Charge et autorise le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires et notamment à signer le contrat de bail et tous les documents relatifs au dossier.

9. Peinture
intérieure de
l'Eglise.

Transmis à la Sous-
Préfecture de Haguenau -
Wissembourg
Reçu le 15 décembre
2020.

Le Maire informe le Conseil Municipal des propositions du Conseil de Fabrique et d'un mécénat d'entreprise pour la prise en charge d'une partie des travaux de réfection et de peinture intérieure de l'Eglise.

Il présente le devis de l'entreprise SCHMIDT de Gundershoffen.

Le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité pour :

- Décide de retenir l'Ets SCHMIDT de Gundershoffen pour effectuer les travaux de réfection et de peinture intérieure de l'Eglise, pour un montant de 46 547.15 € HT, soit 55 856.58 € TTC (selon son devis).
- Décide d'accepter le don de 10 000 € du Conseil de Fabrique pour ces travaux.
- Décide d'accepter le don de 35 000 € du mécénat d'entreprise pour ces travaux.
- Précise qu'une convention de don sera établie entre la Commune et le Conseil de Fabrique.
- Précise qu'une convention de don sera établie entre la Commune et le mécénat d'entreprise.
- Charge et autorise le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires et notamment à signer les conventions de dons et de mécénat et tous les documents relatifs au dossier.

10. Divers.

La Commune avait informé ses habitants, via le bulletin communal, qu'elle donnait des anciennes tondeuses et qu'en cas de candidatures multiples, un tirage au sort serait réalisé pour l'attribution des tondeuses.

Suite à deux candidatures, le tirage au sort a été effectué.

M. MATTER Philippe s'est vu attribuer la tondeuse bleue et M. BLESSING Hervé s'est vu attribuer la tondeuse rouge.
